

« Fait en Directoire , en séance publique , à Lyon , les jour , mois et an que dessus.

« Extrait collationné ,

« GONON. »

---

Lyon , le 9 février 1793.

Citoyen ministre ,

Quelque diligence que j'aie pu faire , j'ai été quatre jours à me rendre à Lyon. Les chemins sont dans un état affreux , tant par rapport aux pluies continuelles, que parce qu'on n'y a pas travaillé depuis quatre ans.

Partout où je me suis arrêté, j'ai eu soin de m'informer et de l'esprit public et de l'état des subsistances. Il règne en général une grande variété d'opinions, mais il m'a paru qu'elles se réunissaient toutes en faveur de la liberté. Quant à l'état des subsistances, il n'est pas partout le même. Le département de Seine-et-Marne, où la récolte a été abondante, est bien pourvu. Celui de l'Yonne et celui de la Côte-d'Or le sont moins et paient le pain plus cher ; mais ils ne sont pas prêts à en manquer. Il en est de même du département de Saône et-Loire et de Lyon.

Lyon est en ce moment très-agité. Il y a eu des visites domiciliaires mercredi dernier qui ont beaucoup alarmé. On a arrêté beaucoup de monde ; on craint des massacres. Le maire et quelques officiers municipaux viennent de donner leur démission. Enfin cette nuit on a sonné le tocsin, on a crié au feu à l'arsenal, et toute la ville a été en rumeur. Je crois pourtant que le feu n'a pas été considérable.

Pour en revenir aux chemins, je crois qu'il est de la plus grande importance de soigner cette partie de l'administration beaucoup trop négligée. Il y a presque partout des matériaux ramassés ; on ne les emploie pas, et les arbergistes et les postillons disent que ces matériaux sont en tas depuis longtemps, et qu'on les y laisse pour les faire payer plus d'une fois au gouvernement ; j'ignore s'ils ont raison. Je compte vous adresser un mémoire avec quelques vues sur l'entretien des chemins.

Je vais partir pour Marseille ; je ferai en sorte de vous écrire en route.

CASTERA.

---

*Extrait du registre des délibérations du Directoire du département de Rhône-et-Loire.*

Dans la séance publique du dimanche 10 février 1793, où étaient les ci-